

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,

PAR MM. R. CHALON, CH. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—
TOME VI.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECOQ,

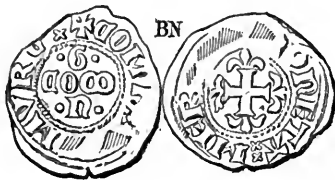
2, RUE DE LA MADELINE.

—
1850

DEUX MONNAIES INÉDITES

DU

COMTÉ DE NAMUR.



Av. ✠ COMESMVR ✠. Dans le champ : $\begin{matrix} \cdot G \cdot \\ \text{C O C} \\ \cdot R \cdot \end{matrix}$

(*Guillelmus comes Namurcensis*) en trois lignes.

Rev. .. $\text{NEMT} \times \text{MER}$... (*moneta meraud*). Croix patée, dont les branches sont terminées par des fleurs de lis.

Denier de cuivre; la pièce est bien conservée, et les caractères lisibles ne laissent aucun doute.

Il n'est certes aucun atelier monétaire qui ait provoqué tant et de si patientes recherches que celui de *Meraude*, dans le duché de Luxembourg. C'est surtout sous le règne de Jean l'Aveugle que cet atelier déploya une grande et féconde activité. Toutefois, nous connaissons trois types très-distincts, antérieurs à ce règne, appartenant certainement au dernier Henri, si pas aux deux derniers de ce nom, les prédécesseurs immédiats du comte Jean. Ces trois types

et leurs variétés sont décrits dans cette *Revue*, tome V, page 11, n° 21, 22, 23 et 24, et page 54, n° 11. Mais quelle est la localité luxembourgeoise que désigne *Meraude*? Cette question, qui paraissait insoluble, est restée à l'ordre du jour depuis quinze ans, c'est-à-dire depuis que l'étude de la numismatique de notre pays a été prise au sérieux chez nous; enfin depuis l'élan imprimé à cette intéressante science par notre vénérable maître, M. Lelewel.

M. De Lafontaine, ancien gouverneur du grand-duché de Luxembourg, et qui, indépendamment d'une magnifique collection de médailles antiques, de monnaies du moyen âge et autres de tous les pays, possède la plus riche série connue de monnaies de sa province; M. De Lafontaine, dis-je, se consumait inutilement à rechercher le mystérieux *Meraude* luxembourgeois. Vainement il avait compulsé tous les documents écrits sur l'histoire du Luxembourg; mille parchemins poudreux n'avaient pu lui dire ce lieu; enfin, frappant à toutes les portes, il n'est aucun de ses nombreux correspondants à qui il n'ait communiqué ses tribulations, et qui ne les ait sincèrement partagées avec lui; aussi, tous voulurent l'aider dans ses recherches, mais tant d'efforts réunis demeurèrent toujours sans résultat.

Un atelier aussi actif que celui de *Meraude* ne pouvait se chercher que dans les possessions des comtes de Luxembourg; aussi n'a-t-on que vaguement essayé d'attribuer à *Merode*, dans le duché de Juliers, les monnaies luxembourgeoises aux légendes *Esmeraud*, *Emeraud*, *Meraud*, *Merad*, etc. Les plus anciennes monnaies connues de *Meraude* sont au nom d'un comte Henri. Sur toutes ces pièces le prince prend la qualification de *marquis d'Arton*,

qualification qui ne se retrouve pas sur les monnaies des Henri frappées à Bastogne et à Luxembourg. On a supposé alors que les premières pouvaient avoir été frappées dans le marquisat même. Or il existe près d'Arlon un coin de territoire du nom d'*Almerot*. En signalant cette localité à M. De Lafontaine, j'eus quelque lueur d'espoir; mais ce savant numismate qui, disait-il, *connaissait le Luxembourg comme ses poches*, avait de bonnes raisons pour repousser cette nouvelle conjecture.

Enfin, *Meraude* fut retrouvé. Je transeris ici le paragraphe d'une lettre du 22 janvier dernier, par laquelle M. De Lafontaine m'annonce cette intéressante nouvelle : « J'avais
« un désir extrême de vous écrire pour vous faire part
« d'une découverte que je suis tenté de comparer à celle de
« l'Amérique, tellement elle m'a rendu fier et glorieux. J'ai
« découvert *Meraude*. Mais j'ai fait trêve à ma joie et à mon
« impatience, dans l'intention de vous faire connaître, dans
« une seule lettre, et cette découverte d'un si haut intérêt
« pour moi, et les quelques monnaies liégeoises qui sont à
« l'adresse de votre collection. Aussi qui, diable, aurait jamais
« pensé rechercher *Meraude* dans son synonyme de *Poilva-*
« *che*? Voici comment les choses se sont passées : un de mes
« meilleurs amis, M. Würth-Paquet, président de notre
« Société, que j'avais maintes et maintes fois entretenu de
« mes conjectures, était occupé depuis quelque temps à
« étudier une précieuse collection de chartes renfermées
« dans un cartulaire de parehemin, d'une écriture de la
« première moitié du xiv^e siècle; or, c'est dans ce cartulaire,
« c'est dans ce chartrier qu'il a fait la découverte d'un acte
« écrit l'an de grace de Notre-Seigneur quant le miliaire

« coirait par mil CC seyante et trois le lundi après Pasques ;
« acte dans lequel Engoïrant de Dieul, chevalier, fait savoir
« qu'il a repris ligement de noble homme et Monseigneur
« Henri, comte de Lucemb., en fiez et warde et en hommaige
« tout ceu que il ai a Herux et cet fiex li doie il faire à tous
« jours en warde à MERAUDE son chastiaul, que on nomme
« communement POILVAICHE. » Voilà qui est clair comme le
jour.

En donnant plus haut les diverses leçons énoncées sur les monnaies de cette localité, nous avons vu qu'avant Jean l'Aveugle, *Meraude* s'écrivait *Esmeraude* et *Emeraude* ; cette manière se retrouve dans le poëme de Philippe Mouskés, publié par M. De Reiffenberg :

Et s'el fist nommer Esmeraude.

On avait lu sans assez d'attention le poëme de Philippe Mouskés sur le siège de *Poïlvache*. L'auteur, à diverses reprises, joue sur l'antithèse des deux noms *Meraude* et *Poïlvache* ; ce dernier nom paraît avoir eu pour origine les déprédations de la garnison du château.

Le château de Poïlvache, sa prévôté et ses dépendances faisaient anciennement partie du comté de Namur. Thibaut, comte de Bar, avait épousé Ermesinde, fille et héritière du comte de Namur, Henri l'Aveugle, mort en 1196. Bien que le comté de Namur eût été adjugé par l'empereur d'Allemagne au comte Baudouin du Hainaut, et celui de Luxembourg à Otton, son frère, comte de Bourgogne, Thibaut de Bar fit justement valoir ses droits sur les deux comtés. Il s'était déjà arrangé avec le comte Otton qui lui avait cédé ses prétentions sur le Luxembourg ; mais il voulait recon-

quérir le patrimoine entier de sa femme. En 1197, aidé par son allié Simon, duc de Lorraine, il rassembla une puissante armée avec laquelle il foudit sur les États du comte de Namur qu'il vint assiéger dans sa capitale. Après plusieurs vigoureux mais inutiles assauts livrés à la ville, Thibaut fut contraint de lever le siège. Le résultat de cette campagne fut le ravage d'une grande partie du comté de Namur commis par les troupes du comte Thibaut. Le comte Philippe, qui connaissait l'énergie et la bravoure de son ennemi, savait bien que ce n'était que partie remise. Il avait, en effet, tout à craindre d'une nouvelle attaque ; il entra donc en accommodement avec Thibaut. Les préliminaires furent posés dans le commencement de 1198, mais l'acte de partage, connu sous le nom de *Traité de Dinant*, ne fut fait qu'en août 1199. D'après ce traité, le comte de Namur cédait à Thibaut, comte de Bar, une partie considérable de son comté, et parmi elle le *château et la prévôté de Poilvache*. Les comtes demeurèrent en possession de ce domaine jusqu'en 1342.

A cette époque, Jean l'Aveugle travaillait activement à fonder, en Allemagne, l'établissement de son fils Charles, compétiteur de Louis de Bavière. En sacrifiant à cet ambitieux projet, il démolissait son patrimoine. C'est alors, en 1342, qu'entre autres possessions qu'il détacha de son comté, il vendit à Marie d'Artois, veuve de Jean I^{er}, comte de Namur, la propriété de *Poilvache* et de sa prévôté. Marie fit cette importante acquisition avec ses économies, en son propre et privé nom ; ce domaine ne devait donc faire retour au comté de Namur qu'à son décès. Ainsi s'explique l'esterlin à tête, au nom de Marie, frappé à *Merauld*

(Poilvache), pendant son veuvage et sous le règne de Guillaume I^{er}, son troisième fils. Cette pièce unique se trouve dans le riche cabinet de M. le comte de Robiano.

Guillaume I^{er}, en recueillant la succession de sa mère, Marie d'Artois, trouva donc un atelier monétaire établi et en activité au château de *Poilvache*; est-il étonnant qu'il ait continué d'y battre monnaie (1)? Un denier noir de ce prince, frappé à Poilvache, se trouve dans l'immense cabinet monétaire de M. De Reichel de Saint-Pétersbourg. — Voyez *Die Reichelsche Münzsammlung*, t. IV, n° 5018 (2). — Le denier noir de Guillaume I^{er}, que je décris en tête de cette notice, est une nouveauté que je viens de découvrir.

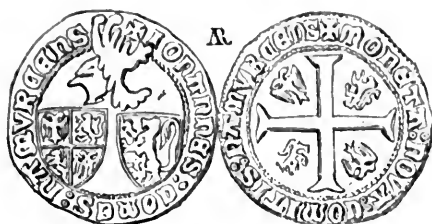
(1) Je pourrais citer bon nombre de types et de légendes servilement copiés. Ces reproductions ne peuvent s'expliquer que par la faveur avec laquelle ces types étaient reçus chez le peuple. C'est probablement encore au crédit de la monnaie de Poilvache qu'il faut attribuer l'émission d'un gros au *portail d'Alost* que j'ai découvert dernièrement, et dont voici la description :

Av. † MONETA · MERAVDE. Portail du gros d'Alost; le tout dans une bordure de douze rosettes.

Rev. Légende intérieure † DOMIN : DE · HORNE; légende du bord † BNDIDTV : SIT : NOME : DNI : NRI : DEI : IIII.

Cette intéressante monnaie d'un seigneur de Horn est de cuivre, portant de nombreuses traces de blanchissage; elle est copiée du gros de Henri IV, de Luxembourg; voyez cette *Revue*, t. V, p. 54, n° 11. Serait-ce encore une monnaie fautive? Mais alors le faussaire n'eût pas manqué de copier la monnaie de Henri IV elle-même, et non celle au nom du seigneur de Horn qui n'en était déjà plus qu'une contrefaçon. Cette pièce me paraît fournir un argument matériel de plus en faveur de l'opinion que j'ai émise dans le précédent numéro de la *Revue*, au sujet de la monnaie de *cuivre blanchi*.

(2) GVILLEL · COMES · NAMVCS. Dans le champ MER | ADE (en deux lignes). — *Rev.* ✱ MONETA ✱ MERAVDEN. Croix à larges branches.



Rev. ✠ IOHANNES : COMES : NAMUR-
CENS. Deux écussons juxtaposés ; celui de gauche écartelé
de deux aigles et de deux lions, celui de droite au lion à tête
couronnée ; le tout surmonté d'un casque ou heaume avec
cimier.

Rev. ✠ MONETA : NOVA : COMITIS : NA-
MURCENS. Croix pattée cantonnée de deux aigles et de
deux lions.

Demi-plaque d'argent de Jean III ; très-belle conser-
vation.

Nous venons de voir que le traité de Dinant avait con-
sidérablement ébréché le comté de Namur. La perte de la
belle seigneurie de Poilvache, située à peu de distance de
Namur, et un des principaux bouvelards du comté, était un
sujet d'amers regrets pour les comtes. L'acquisition que
Marie d'Artois fit de cette importante propriété, en 1542,
réparait, en partie, les brèches faites aux possessions du
comté. Marie ne songea plus qu'à se réintégrer dans tous
les domaines qui avaient été détachés de ses États et à les
augmenter ; les épargnes qu'elle avait faites lui permirent
de réaliser ces beaux projets. Ainsi la seigneurie de Poil-
vache, avec celles de plusieurs autres terres, lui avait coûté
55,000 florins de Florence. En 1544 elle acquit, de Jean

l'Aveugle, pour la somme de 50,000 réaux d'or, plusieurs belles seigneuries. Plus tard celle de Walcourt et quelques autres furent encore réunies au comté de Namur qui recouvra ainsi son ancienne splendeur, et qui fit donner à Guillaume I^{er} le surnom de *Riche*. Ce prince régna pendant cinquante-quatre ans.

Guillaume II, fils de celui-ci, trouva le comté dans un état très-florissant ; mais il s'en fallut bien qu'il le maintint dans ces conditions de prospérité.

Jean III, frère de Guillaume II, lui succéda, en 1418. « Il trouva, » dit le R. P. de Marne, « des dettes immenses « que la magnificence outrée de son prédécesseur avait accumulées, et, ce qui était pis encore, les peuples épuisés « et rebutés de contribuer aux dépenses excessives de leurs « souverains. » C'est à Jean III, — que l'on pourrait, cette fois, surnommer le *Pauvre*, bien que fils et successeur de Guillaume le *Riche*, après la mort de son frère, — qu'appartient la monnaie d'argent décrite plus haut. Les dettes que Jean III trouva à son avènement furent la première cause de la décadence de ce prince. Mais c'est aux perfidies et aux exactions de l'évêque de Liège, Jean de Heinsberg, qu'il faut attribuer ses désastres et sa ruine. Le père de Marne, pages 449 et suivantes, fait un récit détaillé des violences exercées par ce prélat sur Jean III. Emprisonné à Hui à la suite d'un abominable guet-apens, il ne fut relâché que moyennant la promesse d'une forte rançon, et après avoir été obligé de jurer « sur les saints évangiles de ne « jamais révéler à personne ce qui s'était passé entre eux. « Le comte fit ce qu'on voulut, continue le père de Marne, « et observa si religieusement son serment qu'on ne sut

« qu'après sa mort, par un billet cacheté qu'il laissa, l'horrible trahison dont on avait usé envers lui. »

Il ne fut pas moins scrupuleux en ce qui regardait le paiement de sa rançon; mais l'état de ses finances s'opposait à l'exécution d'une si généreuse détermination. C'est dans cet inextricable embarras qu'il se vit forcé de vendre son comté, en 1421; Philippe le Bon l'acquit au prix de 152,000 couronnes d'or. Le comte Jean s'était bien réservé l'usufruit du comté de Namur; mais le duc de Bourgogne en prit immédiatement pleine possession, y fit battre monnaie à son coin et y exerça, en un mot, tous actes de souveraineté. Jean III mourut en 1429, mais il n'avait réellement régné que trois ans.

Nous ne connaissions que peu de monnaies de Jean III; une seule en argent se trouve chez M. le comte de Robiano. Le nouveau type que je viens de signaler aux lecteurs de la *Revue* est un précieux souvenir monétaire du dernier descendant de l'illustre maison de Flandre.

DE COSTER.
